

Conditions générales de vente - stockage

Mis à jour le 23/08/2020

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités et conditions générales dans lesquelles la marque EUROPE CONVOYAGE est exploitée par la société GARAGE EUROPE CAMIONS, SAS au capital de 280 000 euros, immatriculée sous le numéro B 409 218 492 au R.C. de Paris, dont le siège social se situe à l'adresse suivante : 102 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris FRANCE. La société GARAGE EUROPE CAMIONS (ci-après dénommé le "Prestataire") s'engage à fournir à ses clients (ci-après dénommé le "Client") un service de Stockage de Véhicules et matériels sur parc (ci-après dénommé le "Service").

1. Acceptation des Conditions Générales de Vente

Le Prestataire s'engage à fournir au Client, le Service, sous réserve de son acceptation des présentes Conditions Générales de Vente de Stockage. Le seul fait de renvoyer le devis signé au Prestataire entraîne l'acceptation pure et simple des présentes Conditions Générales de Vente. Le Service est exclusivement réservé aux personnes juridiquement capables de souscrire des contrats en droit français.

2. Description du Service

Le Prestataire s'engage à assurer un service de Stockage de Véhicules et Matériels sur son parc de stockage de 20 000 m² situé à Mirecourt.

La prestation de service se limite exclusivement au stockage du véhicule ou de plusieurs véhicules selon les caractéristiques indiquées par le client lors de la commande.

Les véhicules confiés au Prestataire sont assurés par ses soins contre le vol ou tentative de vol, incendie, vandalisme à dire d'expert. (se reporter à l'article 10 des présentes CGV Stockage)

Pour rapatrier les véhicules roulants sur son parc de stockage, le Prestataire peut proposer au client son service complémentaire de Convoyage de Véhicules.

Le Client a la possibilité de demander une prestation sans mentionner la date de fin du Service proposé par le Prestataire. Il s'agit d'une prestation dont la durée est indéterminée. Le Client a la possibilité, dans le cas où il ne s'est pas engagé sur une durée précisée mais indéterminée, de résilier la prestation à tout moment. Cependant, si le Client s'est engagé pour une prestation en indiquant la date de fin de stockage et qu'il décide de résilier le service avant la date de fin prévue par la commande le Client devra s'acquitter de frais de résiliation.

3. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage, dès la confirmation de la commande du Client, et exclusivement, à assurer le Service selon les informations indiquées par le Client et, le cas échéant, à réaliser les prestations optionnelles demandées. Les délais communiqués par le Prestataire sont donnés à titre purement indicatif

4. Obligations du Client

Le Client devra transmettre au Prestataire toutes les informations et tous les documents néces-

saires à la bonne exécution du Service. Le Client informera le Prestataire des particularités non apparentes du Véhicule et de toutes données susceptibles d'avoir des conséquences sur la bonne exécution du Service.

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Prestataire, le véhicule en parfait état de fonctionnement : batterie chargée, éclairage, filtres, pneumatiques en état ainsi qu'accompagné du certificat d'immatriculation et des certificats de sécurité obligatoires le cas échéant.

Le client justifiera de la propriété du véhicule ou matériel qu'il souhaite déposer sur l'aire de stockage mise à disposition par le prestataire.

5. Commande d'un convoyage

Le Client a la possibilité de demander un devis au Prestataire pour le Service par les moyens mis à disposition soit :

- site internet : www.europe-convoyage.com
- téléphone : 03.29.36.36.36
- e-mail à info@europe-convoyage.com
- réseaux sociaux

Dès réception de la demande, le Prestataire délivre un devis selon les informations fournies. La commande devient ferme et définitive lors du renvoi du devis signé et/ou accepté au Prestataire par le Client.

5.1. Annulation de commande d'un convoyage

Le Client a la possibilité d'annuler sa commande de stockage sous condition. Le Prestataire facturera un montant forfaitaire pour annulation de commande, afin de couvrir les dépenses engagées à compter de la réception écrite de la demande d'annulation par e-mail à info@europe-convoyage.com ou par courrier.

Les frais sont de :

- J-2 avant l'arrivée prévue du véhicule : sans frais
- J-1 avant l'arrivée prévue du véhicule : frais de 200,00 € HT
- Jour J : frais de 400,00 € HT

5.2. Résiliation de prestation de stockage.

Le Client a la possibilité de résilier sa prestation de stockage sous condition. Lorsque le client s'est engagé pour une prestation en ayant indiqué la date de fin de stockage prévue et qu'il décide de résilier le Service avant la date de fin prévue, le Client devra s'acquitter de frais de résiliation. Le Prestataire facturera un montant forfaitaire pour annulation de commande, à compter de la réception écrite de la demande d'annulation par e-mail à info@europe-convoyage.com.

Les frais sont de 50% du montant de stockage de jours restants dans le mois commencé, à partir du moment de la demande de résiliation, auxquels s'ajoute une base fixe de 200,00 € HT.

6. Tarifs et Modalités de paiement

Le prix du Service est défini après établissement d'un devis. Le tarif tient compte des informations indiquées par le Client à savoir : le type de véhicule, dimensions du véhicule, la date d'entrée sur parc, la durée. Le prix du Service comprend :

- Frais de gestion d'entrée et de sortie sur parc.
- Frais de stockage.

- Frais des prestations complémentaires (convoyage, nettoyage..)

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment et, par exemple, en cas de changement des données fiscales ou économiques. Les modifications de tarif n'autorisent pas le client à annuler sa commande. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour de l'entrée du ou des véhicules sur parc. Les factures sont payables à 30 jours calendaires à compter de la date de la facturation. Dans le cas où un client a décidé de souscrire au Service pour une durée indéterminée la facturation sera envoyée mensuellement. Le Prestataire n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celles résultant des conditions générales de vente. Des pénalités sont appliquées dans le cas où des sommes dues ne sont pas versées à la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'établissement de la facture. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, sans qu'aucun rappel soit nécessaire. Si lors d'une précédente commande, le client s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement notamment), un refus de vente pourra lui être opposé à moins que ce client ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Le paiement peut avoir lieu par tous moyens.

7. Données personnelles

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de ses données, il peut choisir d'en limiter l'usage ou de s'opposer à leur traitement. Ces droits s'exercent par email info@europe-convoyage.com en précisant dans l'objet « MES DONNEES ». Pour en savoir plus consultez notre Politique de confidentialité.

8. Responsabilité

Le Prestataire a pour toutes les étapes de prise de commande ainsi que pour les étapes postérieures à la conclusion du contrat une obligation de résultat. Dans tous les cas, la responsabilité du Prestataire ne pourrait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française.

9. Force majeure

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, interruption du réseau de télécommunication ou du réseau électrique.

10. Assurance

Le Prestataire assure les véhicules qui lui sont confiés selon la valeur déterminée par Expert contre le Vol ou tentative de vol, Incendie, Vandalisme à dire d'expert selon les conditions générales (sont exclus les dommages causés par la grêle) et/ou particulières du contrat conclu avec son assureur au moment de la passation de la commande du Service, ce montant peut être majoré sur demande et/ou la déclaration du client, cette majoration entraînera une augmentation de nos tarifs proportionnellement à la valeur du véhicule et suivant quittance spécifique demandée par notre assureur

Tout véhicule stocké est censé être vide : le contrat initial souscrit par la Prestataire auprès de son assureur ne couvre pas les marchandises, objets et accessoires présents dans le véhicule.

11. Dispositions générales

Les parties reconnaissent que le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles

et se substituent à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux.

Aucun document postérieur, aucune modification du contrat quelle qu'en soit la forme ne produira d'effet entre les parties sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé par elles.

Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

Le Prestataire se réserve la faculté de modifier les présentes Conditions Générales de Vente

12. Election de domicile et droit applicable

Les parties élisent domicile aux adresses indiquées sur le bon de commande pour le Client et pour le Prestataire à l'adresse de son siège social. Les présentes conditions sont soumises à la loi française. Les informations contractuelles figurant sur le site Internet sont présentées en langue française. En cas de différent relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'informations nécessaires. En cas de litige, seul le tribunal de commerce d'Epinal reste compétent.

13. Informations sur la société GARAGE EUROPE CAMIONS

Siège Social : 102 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris FRANCE - SAS au capital de 280 000 €
RC PARIS B 409 218 492 Code APE 4511 Z

Etablissement principal : Le Moulin Collot – 88500 Mirecourt – France

Tél : + 33.(0)3.29.36.36.36 E-mail : info@europe-convoyage.com

Site internet : www.europe-convoyage.com